

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document

Visitez notre site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#suivi>

Référence à citer

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *Système SOMAEU – Module 3.1, Avis au ministre*. 2019, 67 p. [En ligne], [\[http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#suivi\]](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#suivi) (page consultée le jour/mois/année).

Dépôt légal – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-70869-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2019

Les avis au ministre dans le système SOMAEU

Avis au ministre pour un motif d'urgence, de temps sec ou de défaillance d'équipement

L'exploitant d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) doit transmettre un avis au ministre sans délai à l'aide du système SOMAEU lorsque l'un ou l'autre des événements suivants se produit :

- Un débordement d'eaux usées survenu en cas d'urgence ou en temps sec à un ouvrage de surverse ou ailleurs sur le réseau d'égout;
- Une dérivation d'eaux usées survenue en cas d'urgence ou en temps sec à la station d'épuration;
- Une défaillance d'équipement ayant un impact sur la qualité des rejets à la station d'épuration.

Bien que le ROMAEU précise que l'avis au ministre doit être transmis sans délai, un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre un avis au ministre à l'aide du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux (2) jours lui est accordé.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation, tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant.

Avis au ministre pour un motif de travaux planifiés

L'exploitant d'un OMAEU doit aviser le ministre trois (3) semaines avant l'événement suivant :

- Un débordement d'eaux usées sur le réseau d'égout ou une dérivation à la station d'épuration (AVEC ou SANS débordement dans le milieu récepteur) est requis pour permettre des travaux visant la modification, la réparation ou l'entretien d'un ouvrage.

Avis au ministre concernant la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

L'exploitant d'un OMAEU doit transmettre un avis au ministre sans délai après la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation de ses ouvrages. Ce type d'avis est notamment requis lorsqu'un nouvel ouvrage de surverse a été construit sur le réseau d'égout ou qu'un nouvel équipement de traitement est en activité à la station d'épuration. Seule une date correspondant à la réception des travaux par l'exploitant municipal est requise pour ce type d'avis.

[La fiche d'information n°2 – Les motifs d'avis au ministre](#) décrit les différents motifs mentionnés plus haut. Il est conseillé à l'exploitant de prendre connaissance de cette fiche.

La transmission d'un avis au ministre dans le système SOMAEU

Pour qu'un avis au ministre soit considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire, l'exploitant doit l'avoir officialisé après avoir saisi et enregistré les informations dans le système SOMAEU. Une fois officialisés, le ou les événements d'un avis au ministre peuvent être mis à jour jusqu'à ce qu'une date de fin réelle soit saisie et enregistrée par l'exploitant municipal pour tous les événements ayant mené à l'avis au ministre.

Table des matières

Module 3.1.1 Saisir et mettre à jour un avis au ministre	6
Module 3.1.2 Officialiser et transmettre un avis au ministre	29
Module 3.1.3 Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel	36
Module 3.1.4 Consulter les avis au ministre.....	54
Module 3.1.5 Annuler un avis au ministre	57
Annexe concernant les motifs d'un avis au ministre	64
Lexique	66

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 3.1.1

Saisir et mettre à jour un avis au ministre

Table des matières

Accéder à la tâche – Saisir et mettre à jour un avis au ministre	8
Choisir le contexte d'un OMAEU	9
Sommaire des avis au ministre	10
Ajouter un avis au ministre	11
Ajouter un événement.....	13
Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec	15
Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés.....	18
Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec.....	20
Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés	23
Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration	25
Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation.....	28

Accéder à la tâche – Saisir et mettre à jour un avis au ministre

Lorsque l'utilisateur doit saisir un avis au ministre, il sélectionne le menu « **Transmission des données** » **1**, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » **2** pour finalement atteindre la tâche « **Saisir / Mettre à jour un avis au ministre** » **3**.

The screenshot displays the 'enviro WEB' interface for 'SUM DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. The page header includes the Québec logo and navigation links: Accueil, Intranet, Accessibilité, and Quitter. A main navigation bar contains 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données', and 'Rapports opérationnels'. The 'Transmission des données' menu is expanded, showing 'Avis au ministre', 'Rapports mensuels', 'Rapports annuels', and 'Études'. The 'Avis au ministre' sub-menu is further expanded, listing: 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre', 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre', 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre', and 'Annuler un avis au ministre'. A red asterisk indicates a mandatory field.

Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec

enviro WEB > SUM DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Accueil Intranet Accessibilité Quitter

Accueil Gestion des OMAEU Obligations **1** Transmission des données Rapports opérationnels

OMAEU : Ville Verte

2 Avis au ministre ▶ **3** Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

Rapports mensuels ▶ Consulter les avis au ministre

Rapports annuels ▶ Officialiser et transmettre un avis au ministre

Études ▶ Mettre à jour les événements d'un avis au ministre

Annuler un avis au ministre

*Champ obligatoire

Bienvenue Ville Verte

Choisir le contexte d'un OMAEU

L'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner celui ¹ pour lequel il souhaite saisir ou mettre à jour un avis au ministre. À cet effet, l'utilisateur sélectionne le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur est en contexte de cet OMAEU tant qu'il ne l'épure pas¹. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

Sommaire des inscriptions

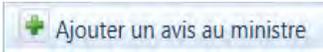
Résultats trouvés : 2

Nom de l'OMAEU	N° de la station	Date d'inscription	Statut	Date du statut	État d'avancement	Date de l'état d'avancement
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OMAEU de la Ville Durable	12345-6		Officiel	2016-10-13	À vérifier	2016-10-13
<input checked="" type="checkbox"/> OMAEU VERTE	84894-8		Brouillon	2016-09-07	Inscrit	2016-09-07

Navigation: [Home] [Previous] [1] [Next] [Home] Nombre de lignes : 15 Page 1 de 1, éléments 1 à 2 de 2.

¹ Voir le module 0, Aide à la navigation, pour plus de détails.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur peut créer un avis au ministre en cliquant sur le bouton  **1** qui se trouve sous le Sommaire des avis au ministre.

L'utilisateur peut supprimer un avis au ministre qui n'a pas été officialisé à l'aide du bouton  **2**.

Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre 

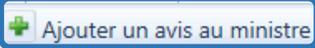
Critères de composantes de l'OMAEU 

Rechercher Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 10

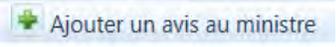
	<u>N° de l'avis</u>	<u>Date de réception</u>	<u>Motif de l'avis</u>	<u>Nombre d'événements</u>	<u>Statut</u>	<u>État d'avancement</u>	<u>Date du statut</u>	
	252		Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))	0	Brouillon	Inscrit	2017-11-17	2 

1 

 Nombre de lignes : 15 

Page 1 de 1, éléments 1 à 1 de 1

Ajouter un avis au ministre

En cliquant sur le bouton , l'utilisateur voit l'onglet Informations générales apparaître. Il saisit alors les informations générales pour créer un avis au ministre. Deux listes déroulantes permettent de sélectionner le « **Motif de l'avis au ministre** » ¹ et le « **Secteur d'exploitation** » ¹. La « **Description de l'avis au ministre** » ² doit décrire les causes ayant provoqué l'événement qui a mené à l'avis au ministre. L'utilisateur enregistre ensuite les informations à l'aide du bouton  ³.

Le « **Numéro de l'avis au ministre** » ⁴ est généré automatiquement lors de l'enregistrement des informations obligatoires. Il s'agit d'un numéro de référence unique.

Pour les motifs d'urgence, de temps sec ou de défaillance d'équipement, lorsque l'exploitant municipal a informé verbalement le ministre d'un événement, la « **Date de l'avis verbal** » ⁵ doit être inscrite à l'onglet Informations générales. Un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté) est accordé à l'exploitant municipal afin de transmettre l'avis au ministre à partir du système SOMAEU. Lorsque l'exploitant municipal transmet un avis verbal au MELCC à l'intérieur d'un délai d'une journée (excluant la journée où le débordement est constaté), un délai supplémentaire de deux (2) jours lui est accordé.

La date de constatation de l'événement correspond à la date de visite de l'ouvrage ou à la date de l'événement si l'enregistreur électronique de débordement est muni d'un équipement de télémétrie ou de télésignalisation tel qu'il est consigné dans le rapport mensuel par l'exploitant municipal.

Une fois l'avis au ministre enregistré, l'utilisateur doit saisir au moins un événement sous l'onglet Événements afin de pouvoir officialiser et transmettre l'avis.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Informations générales Événements

4 Numéro de l'avis au ministre :
--

1 Motif de l'avis au ministre :*
Faire une sélection

Secteur d'exploitation :*
Faire une sélection

5 Date de l'avis verbal :
 

Description de l'avis au ministre :*
2

3
Annuler Enregistrer

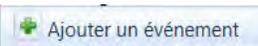
Ajouter un événement

Un événement permet d'ajouter des détails sur l'avis au ministre. Les titres des sections et les choix offerts dans les menus déroulants d'un événement diffèrent selon le motif de l'avis choisi précédemment sous l'onglet Informations générales.

Selon le motif choisi, cet événement peut donc être un débordement sur le réseau d'égout, une dérivation à la station d'épuration, une défaillance d'équipement à la station d'épuration ou la fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation d'un ouvrage.

Dans certains cas, plusieurs événements peuvent être réunis sous un même avis au ministre. Par exemple, trois ouvrages de surverse peuvent être affectés par une situation de débordement en urgence. Ainsi, l'avis au ministre pourra contenir trois événements, soit un pour chaque ouvrage de surverse affecté par la situation d'urgence.

Une fois l'onglet Informations générales enregistré, l'onglet Événements devient accessible ¹ et l'utilisateur peut documenter le ou les événements relatifs à l'avis au ministre.

En cliquant sur le bouton  ², l'utilisateur peut saisir les informations générales concernant l'événement, le lieu et la cause de l'événement ainsi que les mesures correctrices (prévues ou réelles).

Saisir/Mettre à jour un avis au ministre

1

Informations générales Événements

Contexte de l'avis au ministre

Numéro de l'avis au ministre : 1135	Statut : Brouillon
Motif de l'avis au ministre : Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 paragr. 1(1))	Etat d'avancement : Inscrit
	Date du statut : 2018-12-21

Liste des événements

Ouvrage de surverse	Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
2 Aucun enregistrement à afficher.								
								

Ajouter un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Débordement en urgence** » ou « **Débordement en temps sec** ». L'utilisateur suit les étapes suivantes :

Si le débordement est terminé lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin réelle** » ¹ et la « **Mesure correctrice réelle** » ⁴.
2. L'utilisateur inscrit le « **Volume réel du débordement** » ¹.

Si le débordement est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin prévue** » ¹ et la « **Mesure correctrice prévue** » ⁴.
2. L'utilisateur inscrit le « **Volume estimé du débordement** » ¹.

Les champs « **Durée prévue de l'événement** » ¹ et « **Durée réelle de l'événement** » ¹ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

Que le débordement soit terminé ou en cours, lorsque le Lieu du débordement ² est situé à un ouvrage de surverse, la sélection d'un « **Ouvrage de surverse** » est obligatoire et la section « **Description du lieu de débordement** » n'a pas à être saisie. Lorsque le Lieu du débordement ² est situé « **Ailleurs sur le réseau d'égout** », la « **Description du lieu de débordement** » est obligatoire puisqu'elle permet à l'utilisateur de décrire l'endroit où s'est produit le débordement. La

sélection d'un « **Ouvrage de surverse** » n'est pas possible puisque le débordement s'est produit à un endroit autre qu'un point de surverse.

Le champ « **Commentaire** »  est obligatoire si le Lieu du débordement est « **Ailleurs sur le réseau d'égout** ». Autrement, il est facultatif.

La cause du débordement doit être sélectionnée parmi les choix du menu déroulant . L'annexe concernant les motifs d'un avis au ministre localisée à la fin du présent document peut aussi être consultée.

Avec le bouton  , l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être transmis².

Par la suite, si le débordement est en cours lors de la transmission de l'avis au ministre, l'utilisateur devra mettre à jour³ le ou les événements de l'avis au ministre lorsqu'il sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

² Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

³ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant le débordement

1

Date – heure de fin prévue :	<input type="text"/>	Date – heure de début réelle :	<input type="text"/>
Durée prévue de l'événement :	--	Date – heure de fin réelle :	<input type="text"/>
Durée réelle de l'événement :	--	Durée réelle de l'événement :	--
Volume estimé du débordement (m³) :	<input type="text"/>	Volume réel du débordement (m³) :	<input type="text"/>

Lieu du débordement

2

Lieu du débordement :*

Ouvrage de surverse Ailleurs sur le réseau d'égout

Ouvrage de surverse :

Description du lieu de débordement :

Cause du débordement

3

Cause du débordement :*

Mesures correctrices

4

Mesure correctrice prévue :

Mesure correctrice réelle :

Commentaire :

5

6

Ajouter un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit déclarer un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés, il doit saisir et officialiser⁴ l'avis au ministre au moins vingt-et-un (21) jours avant le début prévu de l'événement.

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début prévue** » **1**, la « **Date-heure de fin prévue** » **1**, le « **Volume estimé du débordement** » **1** et la « **Mesure correctrice prévue** » **3**.
2. L'utilisateur doit aussi saisir le « **Lieu du débordement** » **2** ainsi que l'« **Ouvrage de surverse** » **2** ou remplir la section « **Description du lieu de débordement** » **2** si ce dernier est « **Ailleurs sur le réseau d'égout** ».
3. Le bouton **Enregistrer** **4** permet de sauvegarder les données saisies.
4. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre⁵.
5. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour⁶ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » **1** est calculé automatiquement selon les dates saisies.

⁴ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

⁵ Ibid.

⁶ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant le débordement

Date – heure de début prévue :

Date – heure de début réelle :

--

Date – heure de fin prévue :

Date – heure de fin réelle :

--

Durée prévue de l'événement :

--

Durée réelle de l'événement :

--

Volume estimé du débordement (m²) :

Volume réel du débordement (m²) :

--

Lieu du débordement

Lieu du débordement :*

Ouvrage de surverse Ailleurs sur le réseau d'égout

Ouvrage de surverse :

Faire une sélection

Description du lieu de débordement :

Cause du débordement

Cause du débordement :*

Travaux planifiés sur l'ouvrage

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Mesure correctrice réelle :

--

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation en urgence** » ou « **Dérivation en temps sec** ». L'utilisateur suit les étapes suivantes :

Si la dérivation est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin réelle** » ¹ et la « **Mesure correctrice réelle** » ².
2. L'utilisateur inscrit le « **Volume réel de la dérivation** » ¹.

Si la dérivation est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin prévue** » ¹ et la « **Mesure correctrice prévue** » ².
2. L'utilisateur inscrit le « **Volume estimé de la dérivation** » ¹.

Les champs « **Durée prévue de l'événement** » ¹ et « **Durée réelle de l'événement** » ¹ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

Que l'événement soit terminé ou en cours, le Lieu de la dérivation ³ doit être précisé à l'aide d'une liste déroulante comportant les éléments d'équipement de traitement ayant une dérivation en amont. La cause de la dérivation doit aussi être sélectionnée. L'annexe concernant les motifs d'un avis au ministre peut aussi être consultée.

Le champ « **Commentaire** » ⁴ est obligatoire.

Avec le bouton  , l'utilisateur sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre⁷.

Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour⁸ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

⁷ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

⁸ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant la dérivation

Date – heure de fin prévue :	<input type="text"/>	Date – heure de début réelle :	<input type="text"/>
Durée prévue de l'évènement :	<input type="text"/>	Durée réelle de l'évènement :	<input type="text"/>
Volume estimé de la dérivation (m ³) :	<input type="text"/>	Volume réel de la dérivation (m ³) :	<input type="text"/>

1

Lieu de la dérivation

Équipement de traitement :*

3

Cause de la dérivation

Cause de la dérivation :*

2

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Mesure correctrice réelle :

4

Commentaire :

5

Ajouter un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés

Lorsque l'utilisateur doit saisir un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés, il doit saisir et officialiser l'avis au ministre au moins vingt-et-un (21) jours avant le début prévu de l'événement. Il doit aussi sélectionner dans le « **Motif de l'avis au ministre** » de l'onglet Informations générales si la dérivation est AVEC ou SANS débordement au milieu récepteur.

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début prévue** » **1**, la « **Date-heure de fin prévue** » **1** et la « **Mesure correctrice prévue** » **2**.
2. Si la dérivation est AVEC débordement au milieu récepteur, l'utilisateur inscrit le « **Volume estimé de la dérivation** » **1**.
3. L'« **Équipement de traitement** » **3** dans le Lieu de la dérivation doit aussi être sélectionné.
4. Le bouton  **4** permet de sauvegarder les données saisies.
5. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé pour être considéré comme étant transmis au ministre⁹.
6. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour¹⁰ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle à tous les événements. Il pourra également inscrire la mesure correctrice réelle si elle diffère de celle prévue.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » **1** est calculé automatiquement selon les dates saisies.

⁹ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

¹⁰ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre.

Informations générales concernant la dérivation

Date – heure de début prévue :



Date – heure de début réelle :

--

Date – heure de fin prévue :



Date – heure de fin réelle :

--

Durée prévue de l'événement :

--

Durée réelle de l'événement :

--

Volume estimé de la dérivation (m³) :

Volume réel de la dérivation (m³) :

--

Lieu de la dérivation

Équipement de traitement :*

Faire une sélection

Cause de la dérivation

Cause de la dérivation :*

Travaux planifiés sur l'ouvrage

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Mesure correctrice réelle :

--

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration

Cette fenêtre permet de saisir un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Défaillance d'équipement à la station d'épuration** ». L'utilisateur suit les étapes suivantes :

L'utilisateur doit sélectionner l'« **Équipement de traitement** » ³ où a été détectée la défaillance qui cause un impact sur la qualité des rejets à la station d'épuration.

Si la défaillance d'équipement est terminée lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin réelle** » ¹ et la « **Mesure correctrice réelle** » ².

Si la défaillance est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de début réelle** » ¹, la « **Date-heure de fin prévue** » ¹ et la « **Mesure correctrice prévue** » ².

Les champs « **Durée prévue de l'événement** » ¹ et « **Durée réelle de l'événement** » ¹ sont calculés automatiquement selon les dates saisies.

Que la défaillance soit terminée ou en cours, un « **Commentaire** » peut être saisi par l'utilisateur pour expliquer la problématique rencontrée.

Avec le bouton  ⁴, il sauvegarde les données saisies.

Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé¹¹.

Si la défaillance est en cours, l'utilisateur devra mettre à jour¹² le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé par l'ajout d'une date et d'une heure de fin réelle pour tous les événements.

¹¹ Voir le module 3.1.2, Officialiser l'avis au ministre.

¹² Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Liste des événements

Équipement de traitement	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
Aucun enregistrement à afficher.						
+ Ajouter un événement						

Informations générales concernant la défaillance

1

Date – heure de fin prévue :  

Date – heure de fin réelle :  

Date – heure de début réelle :  

Durée prévue de l'événement :

Durée réelle de l'événement :

Lieu de la défaillance

3 Équipement de traitement :*

Faire une sélection

Mesures correctrices

2 Mesure correctrice prévue :

Mesure correctrice réelle :

Commentaire :

4 Annuler

Enregistrer

Ajouter un événement pour un motif de fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation

Lorsqu'un avis au ministre concerne une « **Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation** », seule la « **Date de réception des travaux** » doit être saisie. Cette date correspond à la réception des travaux par la municipalité.

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date de réception des travaux** » **1**.
2. Le bouton **Enregistrer** **2** permet de sauvegarder les données saisies.
3. Une fois sauvegardé, l'avis au ministre doit être officialisé¹³.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Informations générales Événements

Contexte de l'avis au ministre

Numéro de l'avis au ministre :
11

Motif de l'avis au ministre :
Fin de travaux autorisés (art. 16 al. 1)

Détail de l'événement de fin de travaux autorisés

Date de réception des travaux :*
 📅 🕒

Annuler Enregistrer

¹³ Voir le module 3.1.2, Officialiser un avis au ministre.

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 3.1.2

Officialiser et transmettre un avis au ministre

Officialiser un avis au ministre dans le système SOMAEU

Aux fins d'application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU; Q-2, r. 34.1), pour être considéré comme transmis au ministre, un avis au ministre doit avoir le statut « Officiel » dans le système SOMAEU.

Table des matières

Accéder à la tâche – Officialiser et transmettre un avis au ministre.....32

Sommaire des avis au ministre33

Officialiser un avis au ministre35

Accéder à la tâche – Officialiser et transmettre un avis au ministre

Pour officialiser un avis au ministre, l'utilisateur doit sélectionner le menu « **Transmission des données** » **1**, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » **2**, pour finalement atteindre la tâche « **Officialiser et transmettre un avis au ministre** » **3**. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviro WEB' web application interface. At the top left, the logo for 'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec' is visible. The top right features the 'enviro WEB' logo and the text 'SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. A navigation bar at the top right contains links for 'Accueil', 'Intranet', 'Accessibilité', and 'Quitter'. Below this, a horizontal menu bar includes 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données', and 'Rapports opérationnels'. The 'Transmission des données' menu is expanded, showing a sub-menu with 'Avis au ministre', 'Rapports mensuels', 'Rapports annuels', and 'Études'. The 'Avis au ministre' sub-menu is further expanded, listing tasks: 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre', 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre', 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre', and 'Annuler un avis au ministre'. A red asterisk and the text '*Champ obligatoire' are located to the right of the sub-menu. The page content area shows 'OMAEU : Ville Verte' and 'Bienvenue Ville Verte'.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur atteint le Sommaire des avis au ministre et il choisit l'avis au ministre qu'il souhaite officialiser en sélectionnant le « **N° de l'avis** » ①. L'utilisateur peut également rechercher un avis au ministre en utilisant des critères de recherche¹⁴.

Dans le Sommaire de l'avis au ministre, il est possible de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. Avec le bouton , une fenêtre s'affiche afin qu'on puisse sélectionner les critères de tri ②. Une fois qu'on a cliqué sur le bouton  ④, le tri est appliqué au sommaire ③. À noter que seuls les avis au ministre qui ont l'un des statuts et états d'avancement « Brouillon – Inscrit » ou « Officiel – En correction » sont présents dans le sommaire.

¹⁴ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Officialiser un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

Rechercher

Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 7

N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1 27		Dérivation pour des travaux planifiés	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
26		Débordement pour des travaux planifiés	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-29
21		Débordement en temps sec (art. 15 al. 1)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
20		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
19		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	1	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
18		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28
17		Débordement en temps sec (art. 15 al. 3)	0	Brouillon	Inscrit	2016-09-28

Page 1 de 1, éléments 1 à 7 de 7.

Nombre de lignes : 15

2 Cocher tous

- Débordement en temps sec (art. 15 al. 1)
- Débordement pour des travaux planifiés (art. 15 al. 3)
- Dérivation pour des travaux planifiés (art. 15 al. 3)

3

4 Appliquer Annuler

Officialiser et transmettre un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets Informations générales et Événements. Pour officialiser l'avis, l'utilisateur doit certifier que les informations fournies sont complètes et véridiques en cochant la case appropriée **1**.

Par la suite, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton **Officialiser** **2**.

À la confirmation de l'officialisation, l'avis au ministre est considéré comme transmis aux fins d'application réglementaire et son statut dans le système SOMAEU devient « Officiel ». De plus, la date du jour s'inscrira dans le Sommaire des avis au ministre sous la colonne « **Date de réception** ».

Officialiser et transmettre un avis au ministre

The screenshot displays a web interface for managing advisory notices. At the top, there are two tabs: 'Informations générales' and 'Événements'. The main content area is divided into several sections:

- Numéro de l'avis au ministre :** 1137
- Motif de l'avis au ministre :* :** Dérivation à la station d'épuration pour des travaux planifiés AVEC débordement au milieu récepteur (art. 15 paragr. 1 (3))
- Secteur d'exploitation :* :** Ville Verte
- Date de l'avis verbal :** 2018-12-20
- Date de transmission :** --
- Description de l'avis au ministre :* :** Des travaux de réfection des filtres doivent être réalisés à la station d'épuration.
- Statut :** Brouillon
- Etat d'avancement :** Inscrit
- Date du statut :** 2018-12-21

At the bottom left, there is a checkbox labeled **1** with the text: Je certifie que les informations fournies sont complètes et véridiques.

At the bottom right, there are two buttons: 'Annuler' and 'Officialiser'. The 'Officialiser' button is highlighted with a blue circle and the number **2**.

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 3.1.3

Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel

Mettre à jour un événement dans le système SOMAEU

Lorsqu'un avis au ministre a été saisi et officialisé et que les événements de cet avis ne sont pas tous terminés (statut et état d'avancement « Officiel-En cours »), il peut être requis de mettre à jour un ou des événements concernant cet avis ou une information générale.

La mise à jour permet ainsi de modifier la date de l'avis verbal ou la description de l'avis au ministre de l'onglet Informations générales. Par contre, le motif de l'avis, la date de début réelle, le lieu et la cause d'un événement de l'onglet Événements ne peuvent plus être modifiés.

Dans le cas où un avis au ministre pour des travaux planifiés doit être mis à jour, la date de l'avis verbal ou la description de l'avis au ministre de l'onglet Informations générales peuvent être modifiées. Par contre, le motif de l'avis, la date de début prévue, la date de fin prévue, le volume estimé de l'événement, le lieu et la cause de l'événement ainsi que les mesures correctrices prévues de l'onglet Événements ne peuvent plus être modifiés.

Dans les deux cas précédents, si des erreurs ont été commises dans les champs qui ne peuvent pas être modifiés et que l'avis a le statut et l'état d'avancement « Officiel-Terminé », l'avis devra être annulé par l'exploitant en communiquant avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif. Il devra ensuite produire un nouvel avis au ministre en mentionnant les bonnes informations.

Par contre, si l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements de l'avis au ministre (statut et état d'avancement « Officiel-Terminé ») et qu'il souhaite modifier les champs qui sont normalement accessibles lors d'une mise à jour, il devra communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin de corriger cet avis qui aura le statut et l'état d'avancement « Officiel-En correction ».

Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque l'utilisateur a inscrit une date de fin réelle pour tous les événements qui concernent cet avis.

Table des matières

Accéder à la tâche – Mettre à jour les événements d’un avis au ministre.....	40
Sommaire des avis au ministre	41
Mettre à jour un événement.....	43
Mettre à jour un événement de débordement pour un motif d’urgence ou de temps sec.....	44
Mettre à jour un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés	46
Mettre à jour un événement de dérivation pour un motif d’urgence ou de temps sec.....	48
Mettre à jour un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés	50
Mettre à jour un événement pour un motif de défaillance d’équipement à la station d’épuration	52

Accéder à la tâche – Mettre à jour les événements d'un avis au ministre

Un utilisateur peut mettre à jour un ou des événements relatifs à un avis au ministre préalablement créé. Il doit sélectionner le menu « **Transmission des données** » **1**, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » **2** pour finalement atteindre la tâche « **Saisir / Mettre à jour un avis au ministre** » **3** ou la tâche « **Mettre à jour les événements d'un avis au ministre** » **4**. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviro WEB' web application interface. At the top left, there is a logo for 'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec'. The top right features the text 'enviro WEB > SUIVI DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES' and a navigation bar with links for 'Accueil', 'Intranet', 'Accessibilité', and 'Quitter'. Below this, a horizontal menu contains 'Accueil', 'Gestion des OMAEU', 'Obligations', 'Transmission des données', and 'Rapports opérationnels'. The 'Transmission des données' menu is highlighted with a circled '1'. A dropdown menu is open under 'Transmission des données', showing 'Avis au ministre' (circled '2'), 'Rapports mensuels', 'Rapports annuels', and 'Études'. The 'Avis au ministre' option is further expanded to show 'Saisir/Mettre à jour un avis au ministre' (circled '3'), 'Consulter les avis au ministre', 'Officialiser et transmettre un avis au ministre', 'Mettre à jour les événements d'un avis au ministre' (circled '4'), and 'Annuler un avis au ministre'. On the right side of the page, there is a red asterisk followed by the text '* Champ obligatoire'. The main content area shows 'OMAEU : Ville Verte' and a large green heading 'Bienvenue Ville Verte'.

Sommaire des avis au ministre

L'utilisateur choisit l'avis au ministre pour lequel il souhaite mettre à jour un événement en sélectionnant le « **N° de l'avis** » **1** dans le Sommaire des avis au ministre. Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques¹⁵.

Dans le Sommaire de l'avis au ministre, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton  **2**, une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri **3**. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton  **4**, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

¹⁵ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Critères de l'avis au ministre

Rechercher Réinitialiser

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 3

N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1 99	2016-12-13	Débordement sur le réseau d'égout en u	2	Officiel	En cours	2016-12-13
90	2016-12-13	Dérivation à la station d'épuration pour	1	Officiel	En cours	2016-12-13
78	2016-12-06	Débordement sur le réseau d'égout	1	Officiel	En cours	2016-12-06

Ajouter un avis au ministre

Nombre de lignes : 15

Page 1 de 1, éléments 1 à 3 de 3.

Cocher tous

Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 al. 1)

Dérivation à la station d'épuration pour des travaux planifiés (art. 15 al. 3)

Appliquer Annuler

Mettre à jour un événement

Lorsque le « **N° de l'avis** » est sélectionné, l'utilisateur a accès à l'onglet Événements ¹ pour une mise à jour de ou des événements relatifs à l'avis au ministre. L'utilisateur choisit l'événement à modifier en cliquant sur le bouton  ².

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Informations générales ¹ Événements

Contexte de l'avis au ministre

Numéro de l'avis au ministre :
99

Motif de l'avis au ministre :
Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 al. 1)

Liste des événements

Ouvrage de surverse	Cause du débordement	Date de début prévue	Date de début réelle	Date de fin prévue	Date de fin réelle	Durée prévue	Durée réelle	
10 - No 6 (T.P.)	Défaillance		2016-12-12	2017-01-20		39j 15h 00m		 ²
2 - No 1 (P.P.)	Défaillance		2016-12-12	2016-12-29		17j 04h 00m		

Mettre à jour un événement de débordement pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de mettre à jour un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Débordement en urgence** » ou « **Débordement en temps sec** ». L'utilisateur ne peut pas modifier la « **Date-heure de début réelle** » ¹ de l'événement lorsque l'avis a été officialisé.

Si le débordement est terminé lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de fin réelle** » ¹, le « **Volume réel du débordement** » ¹ et la « **Mesure correctrice réelle** » ².
2. Avec le bouton  ³, il sauvegarde les données saisies.
3. Une fois qu'il aura confirmé l'enregistrement des données réelles du dernier événement, l'avis au ministre est terminé et devient disponible en consultation seulement.

Si le débordement est en cours lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur peut saisir une nouvelle « **Date-heure de fin prévue** » ¹ et modifier la « **Mesure correctrice prévue** » ².
2. L'utilisateur inscrit le « **Volume estimé du débordement** » ¹ s'il est connu.
3. Avec le bouton  ³, il sauvegarde les données saisies.
4. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements ont une date de fin réelle.

Informations générales concernant le débordement

Date – heure de fin prévue :	2018-12-19 16:00	Date – heure de début réelle :	2018-12-18 15:00
Date – heure de fin réelle :	2018-12-19 05:00	Date – heure de fin réelle :	2018-12-19 05:00
Durée prévue de l'événement :	1) 01h 00m	Durée réelle de l'événement :	0) 14h 00m
Volume estimé du débordement (m³) :	300	Volume réel du débordement (m³) :	200

Lieu du débordement

Lieu du débordement :*

Ouvrage de surverse Réseau contre réseau Égout

Ouvrage de surverse :

7 - New Liverpool

Description du lieu de débordement :

--

Cause du débordement

Cause du débordement :*

Défaillance d'équipement

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Changer la pièce défectueuse dès que possible.

Mesure correctrice réelle :

Le fournisseur avait les pièces de rechange donc le débordement a été plus court que prévu.

Commentaire :

Des pièces supplémentaires sont conservés au garage.

Annuler Enregistrer

Mettre à jour un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés

Un utilisateur peut mettre à jour un événement de débordement pour un motif de travaux planifiés lorsque l'avis a été officialisé.

Si le débordement est en cours lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début réelle** » **1**.
2. Avec le bouton **Enregistrer** **3**, il sauvegarde les données saisies.
3. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements de débordement ont une date de fin réelle.

Si le débordement est terminé lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de fin réelle** » **1**, le « **Volume réel du débordement** » **1** et la « **Mesure correctrice réelle** » **2**.
2. Avec le bouton **Enregistrer** **3**, il sauvegarde les données saisies.
3. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements ont une date de fin réelle.

Le champ « **Durée prévue de l'événement** » **1** est calculé automatiquement selon les dates saisies.

Informations générales concernant le débordement

Date – heure de début prévue :
2019-01-18 07:00

Date – heure de début réelle :

Date – heure de fin prévue :
2019-01-19 12:00

Date – heure de fin réelle :

Durée prévue de l'événement :
1j 05h 00m

Durée réelle de l'événement :

--

Volume estimé du débordement (m³) :
300

Volume réel du débordement (m³) :

Lieu du débordement

Lieu du débordement :*

Ouvrage de surverse Ailleurs sur le réseau d'égout

Ouvrage de surverse :
7 - New Liverpool

Description du lieu de débordement :
--

Cause du débordement

Cause du débordement :*

Travaux planifiés sur l'ouvrage

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

La nouvelle pompe sera sur place. Trois équipes de travail seront prévues (24h/24h)

Mesure correctrice réelle :

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Mettre à jour un événement de dérivation pour un motif d'urgence ou de temps sec

Cette fenêtre permet de mettre à jour un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Dérivation en urgence** » ou « **Dérivation en temps sec** ». L'utilisateur ne peut pas modifier la « **Date-heure de début réelle** » ❶ de l'événement lorsque l'avis a été officialisé.

Si la dérivation est terminée lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de fin réelle** » ❶, le « **Volume réel de la dérivation** » ❶ et la « **Mesure correctrice réelle** » ❷.
2. Avec le bouton **Enregistrer** ❸, il sauvegarde les données saisies.
3. Une fois qu'il aura confirmé l'enregistrement des données réelles du dernier événement, l'avis au ministre est terminé et devient disponible en consultation seulement.

Si la dérivation est en cours lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur peut suivre les étapes suivantes :

1. L'utilisateur peut saisir une nouvelle « **Date-heure de fin prévue** » ❶ et un nouveau « **Volume estimé de la dérivation** » ❶ et modifier la « **Mesure correctrice prévue** » ❷.
2. Avec le bouton **Enregistrer** ❸, il sauvegarde les données saisies.
3. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier sera terminé. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements ont une date de fin réelle.

Informations générales concernant la dérivation

Date – heure de fin prévue :	Date – heure de début réelle :
<input type="text" value="2018-12-20 21:00"/>	<input type="text" value="2018-12-19 09:00"/>
Durée prévue de l'événement :	Date – heure de fin réelle :
1j 12h 00m	<input type="text"/>
Durée réelle de l'événement :	
--	
Volume estimé de la dérivation (m³) :	Volume réel de la dérivation (m³) :
<input type="text" value="5 000"/>	<input type="text"/>

Lieu de la dérivation

Équipement de traitement :*
1 - Étangs aérés (3 cellules)

Cause de la dérivation

Cause de la dérivation :*
Erreur humaine

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Une mise à jour de la formation des employés sera faite.

Mesure correctrice réelle :

Commentaire :

L'erreur a été corrigée dans les plus bref délais.

Annuler Enregistrer

Mettre à jour un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés

Un utilisateur peut mettre à jour un événement de dérivation pour un motif de travaux planifiés AVEC ou SANS débordement dans le milieu récepteur lorsque l'avis a été officialisé. L'utilisateur peut consulter la [fiche d'information n°2 – Les motifs d'avis au ministre](#) afin de distinguer les travaux planifiés AVEC et SANS débordement.

Si la dérivation est en cours lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de début réelle** » **1**.
2. Avec le bouton  **3**, il sauvegarde les données saisies.
3. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour¹⁶ le ou les événements de l'avis au ministre lorsque ce dernier terminé. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements de dérivation ont une date de fin réelle.

Si la dérivation est terminée lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit saisir la « **Date-heure de fin réelle** » **1** et la « **Mesure correctrice réelle** » **2**.
2. L'utilisateur doit saisir le « **Volume réel de la dérivation** » **1**, si la dérivation est AVEC débordement au milieu récepteur.
3. Avec le bouton  **3**, il sauvegarde les données saisies.
4. Un avis au ministre est considéré comme terminé lorsque tous ses événements ont une date de fin réelle.

¹⁶ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant la dérivation

Date – heure de début prévue :
2019-01-17 08:00

Date – heure de début réelle :

Date – heure de fin prévue :
2019-01-18 13:00

Date – heure de fin réelle :

Durée prévue de l'événement :
1j 07h 00m

Durée réelle de l'événement :
--

Volume estimé de la dérivation (m³) :
5 000

Volume réel de la dérivation (m³) :

Lieu de la dérivation

Équipement de traitement :*
1 - Étangs aérés (3 cellules)

Cause de la dérivation

Cause de la dérivation :*
Travaux planifiés sur l'ouvrage

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :
Les travaux seront effectués de nuit afin de limiter les volumes dérivés.

Mesure correctrice réelle :

Commentaire :

Annuler

Enregistrer

Mettre à jour un événement pour un motif de défaillance d'équipement à la station d'épuration

Cette fenêtre permet de mettre à jour un événement pour un motif d'avis au ministre de type « **Défaillance d'équipement à la station d'épuration** ».

Si la défaillance d'équipement est terminée lors de la mise à jour de l'avis au ministre, l'utilisateur suit les étapes suivantes :

1. L'utilisateur doit inscrire la « **Date-heure de fin réelle** » **1** et la « **Mesure correctrice réelle** » **2**.
2. Un « **Commentaire** » **4** peut être saisi pour expliquer l'impact de la défaillance sur la qualité des rejets à la station d'épuration.
3. Avec le bouton  **3**, il sauvegarde les données saisies.
4. Une fois qu'il aura confirmé l'enregistrement des données réelles du dernier événement, l'avis au ministre sera considéré comme terminé et deviendra disponible en consultation seulement.

Si la défaillance est en cours lors de la saisie de l'avis au ministre, l'utilisateur peut suivre les étapes suivantes :

1. L'utilisateur peut modifier la « **Date-heure de fin prévue** » **1** et la « **Mesure correctrice prévue** » **2**.
2. Avec le bouton  **3**, il sauvegarde les données saisies.
3. Par la suite, l'utilisateur devra mettre à jour ¹⁷ le ou les événements de l'avis au ministre tant que ce dernier ne sera pas terminé.

¹⁷ Voir le module 3.1.3, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre dont le statut est officiel.

Informations générales concernant la défaillance

Date – heure de début réelle :
2017-01-31 00:00

1 Date – heure de fin prévue :

2017-02-10 00:00

Date – heure de fin réelle :

Durée prévue de l'événement :
10j 00h 00m

Durée réelle de l'événement :
--

Lieu de la défaillance

Équipement de traitement : *
5 - Réacteur UV

Mesures correctrices

Mesure correctrice prévue :

Un panneau de contrôle a été commandé dès que le bris a été constaté

2 Mesure correctrice réelle :

4 Commentaire :

Il est possible que la norme en coliformes fécaux soit dépassée

3

Annuler

Enregistrer

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 3.1.4

Consulter les avis au ministre

Consulter les avis au ministre

L'utilisateur d'un OMAEU peut rechercher un avis au ministre en utilisant certains critères de sélection. Quand il clique sur le bouton  ① vis-à-vis du bandeau intitulé Critères de l'avis au ministre, la fenêtre permettant de sélectionner les critères de recherche apparaît à l'écran ②. Des critères particuliers de recherche selon des dates ou des durées ④ sont également disponibles avec un clic sur le bouton  ③ vis-à-vis du bandeau intitulé Critères d'intervalles.

Le « **Numéro de l'avis** » ② fait référence au numéro séquentiel généré par le système SOMAEU à la suite de la saisie d'un avis au ministre.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée Période de travaux planifiés non respectée ⑤, seuls les avis au ministre ayant pour événement un débordement ou une dérivation pour un motif de travaux planifiés et qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le Sommaire des avis au ministre.

Lorsque l'utilisateur sélectionne la case intitulée En dépassement ⑥, tous les avis au ministre qui ont une date de début réelle inférieure à la date de début prévue ou une date de fin réelle supérieure à la date de fin prévue sont présentés dans le Sommaire des avis au ministre.

Finalement, l'utilisateur clique sur le bouton  ⑦ pour obtenir le résultat de la recherche dans le Sommaire des avis au ministre. Par défaut, seulement les soixante-quinze (75) derniers avis sont affichés. Pour consulter les autres avis, l'utilisateur doit utiliser des critères de recherche plus précis.

Saisir / Mettre à jour un avis au ministre

Création / Mise à jour

1 Critères de l'avis au ministre

2 Numéro de l'avis :

Motif de l'avis :

Cause du débordement :

Contexte du débordement :

Statut :

État d'avancement :

3 Critères d'intervalles

<p>4 Durée réelle de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> j <input type="text"/> h <input type="text"/> m</p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> j <input type="text"/> h <input type="text"/> m</p>	<p>Durée prévue de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> j <input type="text"/> h <input type="text"/> m</p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> j <input type="text"/> h <input type="text"/> m</p>
<p>Date de début prévue de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Date de fin prévue de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>
<p>Date de début réelle de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>	<p>Date de fin réelle de l'événement</p> <p>Supérieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p> <p>Inférieure ou égale à : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/></p>

6 En dépassement

5 Période de travaux planifiés non respectée

7

Systeme SOMAEU

Guide de l'utilisateur (exploitants municipaux et mandataires)

Module 3.1.5

Annuler un avis au ministre

Annuler un avis au ministre

Lorsqu'un avis au ministre est terminé, il peut être requis d'annuler cet avis si les informations qu'il contient sont inexactes. L'utilisateur doit alors communiquer avec la direction régionale localisée sur son territoire administratif afin que celle-ci procède à la réouverture d'un avis au ministre en vue de son annulation. L'utilisateur peut par la suite annuler l'avis en sélectionnant le menu approprié dans le système SOMAEU.

Un avis au ministre qui n'aurait pas été déjà officialisé (statut « Brouillon ») peut être effacé directement à partir de la tâche Saisir/Mettre à jour un avis au ministre (voir le module 3.1.1).

Table des matières

Accéder à la tâche – Annuler un avis au ministre	60
Sommaire des avis au ministre	61
Annuler un avis au ministre	63

Accéder à la tâche – Annuler un avis au ministre

Un utilisateur peut annuler un avis au ministre officiel qui a été préalablement autorisé par la direction régionale localisée sur son territoire administratif en sélectionnant le menu « **Transmission des données** » **1**, puis le sous-menu « **Avis au ministre** » **2** pour finalement atteindre la tâche « **Annuler un avis au ministre** » **3**. L'utilisateur d'une municipalité qui ne possède qu'un seul OMAEU atteindra directement le Sommaire des avis au ministre (page suivante). Dans le cas contraire, l'utilisateur dont la municipalité exploite plusieurs OMAEU doit sélectionner le « **Nom de l'OMAEU** » à partir du Sommaire des inscriptions. Une fois le nom sélectionné, l'utilisateur atteindra le Sommaire des avis au ministre (page suivante).

The screenshot displays the 'enviro WEB' interface for 'SUIV DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES'. The header includes the Québec logo and navigation links: Accueil, Intranet, Accessibilité, and Quitter. A secondary navigation bar contains: Accueil, Gestion des OMAEU, Obligations, **Transmission des données** (marked with a blue circle 1), and Rapports opérationnels. Below this, the 'OMAEU : Ville Verte' section is visible. A dropdown menu is open under 'Transmission des données', showing options: Avis au ministre (marked with a blue circle 2), Rapports mensuels, Rapports annuels, and Études. The 'Avis au ministre' dropdown is further expanded, listing: Saisir/Mettre à jour un avis au ministre, Consulter les avis au ministre, Officialiser et transmettre un avis au ministre, Mettre à jour les événements d'un avis au ministre, and **Annuler un avis au ministre** (marked with a blue circle 3). A red asterisk indicates a required field: *Champ obligatoire.

Sommaire des avis au ministre

Le Sommaire des avis au ministre présente les avis dont l'« **État d'avancement** » est « En attente d'annulation » **1**, donc ceux dont la direction régionale a préalablement accordé le droit d'annulation. L'utilisateur choisit l'avis au ministre qu'il souhaite annuler en sélectionnant le « **N° de l'avis** » **2**. Il est également possible de rechercher un avis au ministre à l'aide de critères spécifiques¹⁸.

Dans le Sommaire des avis au ministre, l'utilisateur a la possibilité de trier les champs afin de faciliter la recherche d'un avis. À l'aide du bouton  **3**, une fenêtre s'affiche afin que l'utilisateur puisse sélectionner les critères de tri **4**. Une fois qu'il a cliqué sur le bouton  **5**, le tri est appliqué selon les critères sélectionnés.

¹⁸ Voir le module 3.1.4, Consulter les avis au ministre.

Sommaire des avis au ministre

Résultats trouvés : 2

N° de l'avis	Date de réception	Motif de l'avis	Nombre d'événements	Statut	État d'avancement	Date du statut
<input type="checkbox"/> 1129	2018-12-19	Dérivation à la station d'épuration en	1	Officiel	En attente d'annulation	2018-12-20
<input type="checkbox"/> 1126	2018-12-19	Débordement sur le réseau d'égout	1	Officiel	En attente d'annulation	2018-12-19

Page 1 de 1, éléments 1 à 2 de 2.

Nombre de lignes : 15

Cocher tous

Débordement sur le réseau d'égout en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))

Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))

Appliquer Annuler

Annuler un avis au ministre

Lorsqu'on sélectionne un avis au ministre, les informations préalablement saisies sur cet avis apparaissent dans les onglets Informations générales et Événements. Pour annuler l'avis, l'utilisateur doit cliquer sur le bouton  .

Après la confirmation, l'avis au ministre est considéré comme annulé. Il peut toutefois être visualisé à la section Consulter les avis au ministre.

Annuler un avis au ministre

Informations générales		Événements	
Numéro de l'avis au ministre : 1129		Statut : Officiel	
Motif de l'avis au ministre :* Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))		Etat d'avancement : En attente d'annulation	
Secteur d'exploitation :* Ville Verte		Date du statut : 2018-12-20	
Date de l'avis verbal : --	Date de transmission : 2018-12-19		
Description de l'avis au ministre :* À définir			

Annexe concernant les motifs d'un avis au ministre – Causes du débordement ou de la dérivation

Onglet « Informations générales »	Onglet « Événements »
<i>Motifs de l'avis au ministre</i>	<i>Causes du débordement ou de la dérivation possible</i>
Débordement sur le réseau d'égout en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))	<ul style="list-style-type: none"> - Défaillance d'équipement - Sous-capacité du réseau d'égout - Entretien défaillant - Intervention tardive - Erreur humaine - Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées
Débordement sur le réseau d'égout en urgence (art. 15 paragr. 1(1))	<ul style="list-style-type: none"> - Défaillance d'équipement - Entretien défaillant - Panne électrique - Arrêt volontaire du poste de pompage - Obstruction de l'équipement ou de la conduite d'eaux usées - Refoulement d'eaux dû à un clapet défectueux
Dérivation à la station d'épuration en temps sec (art. 15 paragr. 1(1))	<ul style="list-style-type: none"> - Défaillance d'équipement - Sous-capacité du réseau d'égout - Entretien défaillant - Erreur humaine
Dérivation à la station d'épuration en urgence (art. 15 paragr. 1(1))	<ul style="list-style-type: none"> - Défaillance d'équipement - Entretien défaillant - Panne électrique

Débordement sur le réseau d'égout pour des travaux planifiés (art. 15 paragr. 1(3))	- Travaux planifiés sur l'ouvrage
Dérivation à la station d'épuration pour des travaux planifiés AVEC débordement au milieu récepteur (art. 15 paragr. 1(3))	- Travaux planifiés sur l'ouvrage
Dérivation à la station d'épuration pour des travaux planifiés SANS débordement au milieu récepteur (art. 15 paragr. 1(3))	- Travaux planifiés sur l'ouvrage à l'aide d'un contournement
Défaillance d'équipement à la station d'épuration (art. 15 paragr. 1(2))	Aucune
Fin de travaux modifiant les conditions d'exploitation (art. 16 al. 1)	N/A

Lexique

« gras »	Libellé d'un champs à saisir
<u>Souligné</u>	Nom d'une section, d'un sommaire ou d'une liste de l'interface



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 